Département des ARDENNES		2012/20
Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	Paraphe:	ŦS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU	CONSEIL DE COMMUNAUTE	
Délibération n° DC2012	2/20	

Nombres de membres

En exercice : 126 Présents : 82 Votants : 87

(Dont pouvoirs: 5)

POUR: 87 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00 L'an deux mille douze, le onze avril, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 29/03/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Dominique ARNOULD; Isabelle BECHARD; Josette BESTEL; Françoise BONOMME; Marie-Ange BROUILLON; Régine BRUSA; Françoise BUSQUET; Nathalie CAMBIER-JONVAL; Françoise CAPPELLE; Marie-Hélène DEVER; Nadine DIDIER; Béatrice FABRITIUS; Elisabeth HAQUIN; Ghislaine JACQUET; Pascale MELIN; Agnès MERCIER; Marie-Hélène MOREAU; Françoise PERONNE; Chantal PETITJEAN; Gisèle PIERSON; Suzanne RAULIN; Françoise TOUSSAINT; Messieurs Michel ADIN; Claude ANCELME; Régis ANDRE; Régis BARRE; Tony BESANCON; Bernard BESTEL; René BOCQUET; Jean-Pierre BOSCHAT; Jean-Paul BOUILLEAUX; Patrick BROUILLON; Roland CANIVENQ; Francis CANNAUX; Thierry CHARTIER; Michel COLIN; Dominique COLSON; Jean-Pierre CORNEILLE; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT; Maurice CREUWELS; Dominique DANNEAUX; Gérard DEGLAIRE; Thierry DEGLAIRE; Jean-Michel DELAHAUT; Jean-Claude ETIENNE; Philippe ETIENNE; Christophe GIOT; Bernard GIRONDELOT; Olivier GODART; Jean-Baptiste GOMEZ; Jacques GROSSELIN; Dominique GUERIN; Jean-Pierre GUERIN; Benoît HUREAU; Hervé LAHOTTE; Jean-Marc LAMPSON; Jacques LANTENOIS; Francis LAUNOY; Fabrice LEFEVRE; Jean-Pierre LELARGE; Patrick LESOILLE; Jean-Marc LOUIS; Jacques MACHAULT; Jean-Paul MAILLART; Raoul MAS; Frédéric MATHIAS; Daniel NIZET; Jacky NIZET; Patrick PARIS; Guy PAYEN; Jean-Yves PIC; Paul PONCIN; André POULAIN; Guillaume QUEVAL; Christophe RANSON; Jean-Marie REVILLION; Francis SIGNORET; Gérard SOUDANT; Wilfried TARNOWSKI; Gildas THIEBAULT; Pierre THIERY; Bernard WISNIEWSKI.

Représentés :

Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT; Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à M. Jean Marc LOUIS; Monsieur Damien GEORGES donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE; Monsieur Dominique HARBOUT donne pouvoir de vote à Mme Nadine DIDIER

OBJET: PROGRAMME EUROWOOD - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE

Considérant le programme transfrontalier EUROWOOD qui permet de mettre en place des actions Bois Energie spécifiques sur le territoire correspondant aux objectifs suivants :

- ⇒ Favoriser localement l'émergence d'une filière « bois énergie » pérenne dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre (limitation des émissions de gaz à effet de serre)
- ⇒ Valoriser les ressources en bois du Pays, par sa transformation en bois-plaquette (3 à 5 cm de section)
- Diversifier les activités agricoles et consolider économiquement les exploitations
- ⇒ Préserver les paysages « bocagers » du territoire
- ⇒ Développer de l'activité économique et préserver et/ou créer des emplois locaux autour de cette filière

Considérant que l'Agence Locale de l'Energie est l'opérateur français du Programme Interreg Eurowood;

Vu la délibération n°09/34 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie dans le cadre du programme Eurowood;

Considérant l'arrivée à son terme de la convention de partenariat signée avec l'Agence Locale de l'Energie – Programme Eurowood;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le 2 3 AVR. 2012

Considérant le coût du renouvellement de cette convention, arrêté à 3000 €;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie Programme Eurowood pour une durée de 3 ans ;
- DEGAGE les crédits correspondants,
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir ».

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2012

Le Président,

Francis SIGNORET